



SDSF

Schéma départemental des services aux familles
et de l'animation de la vie sociale de l'Ariège

2022 - 2026

Sommaire

Préambule.....	p 3
Un schéma départemental ancré dans son environnement	p 5
Portrait social du département et diagnostic des besoins	p 8
Renforcer l'accessibilité des services petite enfance, enfance, jeunesse (OS1).....	p 18
* Une offre petite enfance complémentaire à maintenir et renforcer.....	p 18
* Enfance et jeunesse	p 24
Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance, enfance et jeunesse (OS 2).....	p 27
Soutenir la parentalité et améliorer l'information à destination des parents (OS3).....	p 29
Développer la qualité du cadre de vie, l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'inclusion sociale (OS4).....	p 31
Créer un pôle ressource départemental (OS5).....	p 34
Modalités de suivi et d'évaluation du SDSF.....	p 35
Signatures	p 37
Annexe 1	p 38



Préambule

Le cadre règlementaire du schéma départemental des services aux familles

Le cadre de gouvernance des politiques publiques a évolué depuis la loi Maptam de 2014. Celle-ci a préfiguré les premiers schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) et incité à leur déploiement, à titre facultatif, sur l'ensemble du territoire.

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles instaure sur tous les territoires les comités départementaux des services aux familles (Cdsf) et acte la disparition des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants (Cdaje).

Le décret n° 2021-1644 en fixe la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement.

La mise en place du comité départemental des services aux familles

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles crée l'instance qui permet le suivi de la mise en œuvre de ces ambitions : « Il est créé un comité départemental des services aux familles, instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles tels que définis à l'article L. 214-1 ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité en application des chartes mentionnées aux articles L. 214-1-1 et L. 214-1-2 [...] » (Art. L. 214-5.-).

Le Cdsf est présidé par le Préfet du département ou son représentant. Les vice-présidents sont le président du Conseil Départemental (ou un conseiller départemental qu'il désigne), un maire ou président d'Epci du département désigné par l'association départementale des maires, le président du Ca de la Caf ou un administrateur qu'il désigne.

La composition du comité est fixée par voie réglementaire. Le comité comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, des Msa d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs. Le comité

départemental des services aux familles comprend 37 membres.

Les membres des Cdsf nommés à compter du 14 décembre 2021 sont nommés pour une durée de quatre ans par arrêté du représentant de l'Etat pris avant le 1er mars 2022.

La première séance plénière du comité est convoquée avant le 1er mai 2022.

La Caf du département en assure le secrétariat et en organise les travaux.

Le Cdsf se réunit au moins une fois par an en séance plénière et dans les huit mois au plus tard suivant l'arrêté de nomination de ses membres. Il peut constituer en son sein des sous-commissions et des groupes de travail et s'adjoindre le concours d'experts qui ne peuvent prendre part aux votes.

Les missions du CDSF

Le Cdsf étudie « toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité dans le département, et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, les mesures permettant de favoriser leur maintien et leur développement ». Il « organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière :

- ★ de développement et de maintien de services aux familles,
- ★ d'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés,
- ★ d'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité,
- ★ de coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services,
- ★ de formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité,
- ★ d'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Le comité recueille toutes données et formule toutes propositions en vue de favoriser l'accès des personnes en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants.

Le comité est établi dans les douze mois suivant son renouvellement et pour une durée maximale de 6 ans un schéma départemental des services aux familles (Sdsf) et évalue sa mise en œuvre.

L'ambition du schéma départemental des services aux familles ariégeois (SDSF)

Le renouvellement du schéma départemental des services aux familles s'inscrit dans une démarche de mobilisation et de concertation des partenaires du Département au service des familles. Il traduit l'implication de chacun au travers d'un plan d'actions concerté pour le renforcement d'une offre de services globale et territoriale répondant aux besoins du département.

Sous l'égide du Préfet et animé par la Caf, le Schéma Départemental des Services aux Familles a pour objectifs principaux :

- ★ de réduire les inégalités territoriales et sociales en développant des services aux familles (établissement d'accueil pour les jeunes enfants, assistants maternels, relais assistants maternels...) et en s'assurant de leur accessibilité,
- ★ de proposer des solutions de soutien à la parentalité,
- ★ de favoriser l'engagement et l'autonomie de la jeunesse,
- ★ de formaliser une stratégie en matière d'animation de la vie sociale dans une perspective de lien social, d'accès aux droits et de lutte contre la pauvreté.

Le comité départemental des services aux familles évalue l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et définit des actions départementales. Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en œuvre de ce schéma.

Le SDSF doit être vivant, il est un véritable levier d'action. Son plan d'action est à ce titre régulièrement suivi et mis à jour.

Le contenu du SDSF

Le SDSF comporte :

- ★ un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et des besoins de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité ; complété par le diagnostic enfance et jeunesse réalisé dans le cadre des travaux du projet départemental des politiques éducatives concertées,
- ★ un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité,
- ★ une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements fixé par arrêté du ministre chargé de la famille et restant à paraître,
- ★ le Sdsf, son évaluation finale, ainsi que la synthèse annuelle des travaux du Cdsf sont adressés par le président du Cdsf au ministre chargé de la famille.

Cinq orientations stratégiques ont été déterminées en 2021 par le comité départemental des services aux familles :

1. Renforcer l'accessibilité des services petite enfance, enfance, jeunesse (OS1),
2. Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse (OS2),
3. Soutenir la parentalité et améliorer l'information en direction des familles (OS3),
4. Développer la qualité du cadre de vie, l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'inclusion sociale (OS4),
5. Créer un pôle ressources handicap départemental (OS5).

Il est à noter que le SDSF ariégeois intègre le Schéma Directeur de l'animation de la vie sociale.

1 Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel (Lien [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)).

Cf. liste en annexe 1.

un schéma départemental ancré dans son environnement



Le Schéma Départemental des Services aux Familles s'inscrit dans un contexte partenarial riche, solide et durable. Il doit permettre simultanément de formaliser une stratégie commune pour le territoire et de valoriser les actions menées indépendamment par ses signataires.

La vision départementale du SDSF s'articule ainsi avec les autres démarches et outils infra-départementaux :

Les projets de territoires

Les collectivités territoriales construisent des projets de territoire. Le projet de territoire est à la fois une démarche, un document et un guide d'action publique locale. Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Caf, Msa), et à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant

Le Plan pauvreté

La mise en œuvre territoriale de la stratégie de lutte contre la pauvreté s'appuie, en particulier, sur l'engagement d'une contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département.

La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019 - 2021 a été signée par l'État et le Conseil Départemental le 26 juin 2019.

Cette contractualisation porte sur un nombre limité d'objectifs qui en constituent un socle visant à :

- ✦ Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- ✦ Mettre l'accent sur l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- ✦ Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles, en particulier, en généralisant les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours ;
- ✦ Répondre aux problématiques territoriales en prévoyant des actions spécifiques et innovantes

Les actions relatives aux familles et à la parentalité conservent toute leur place dans ces actions finançables par les AAP des crédits spécifiques.

En outre, cette Convention départementale prévoit le co-financement d'actions innovantes comme le financement d'un PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) itinérant, des actions liées à l'insertion par l'emploi, des actions collectives de mobilisation sur différents thèmes (tels que les impayés de loyers, la mobilité, l'accès à l'emploi pour des personnes en contrat de très courte durée, etc.).

En parallèle, l'année 2021 a vu la mise en place de réflexions autour de l'éventuelle création d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) visant, entre autres, à instaurer un référent unique pour les demandeurs d'emploi en vue de garantir le droit à un parcours personnalisé continu à toute personne rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles lors de l'entrée sur le marché du travail.



La Politique de la ville

Depuis l'adoption du Schéma Départemental des Services aux Familles en 2016, la politique de la ville (Qpv) n'a pas évolué dans ses objectifs ni dans son zonage :

- ✳ Par une sur-mobilisation du droit commun dans les territoires QPV, elle vise à contribuer à la réduction des écarts ;
- ✳ Par des politiques publiques allant au-delà des dispositifs de droit commun, elle vise à répondre à la vulnérabilité accrue des habitants des 3 quartiers prioritaires pour la politique de la ville (Qpv) (taux de pauvreté 2 à 3 fois supérieur à la moyenne départementale, taux de chômage significativement plus élevé...) ;
- ✳ Parmi ces politiques publiques supplémentaires, on mentionnera notamment, les opérations de démolition-reconstruction de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, les exemptions fiscales pour dynamiser l'activité économique mais, également les crédits spécifiques de la politique de la ville qui permettent, via un appel à projets (AAP) annuel pour chaque QPV, de financer des actions du secteur associatif ou des collectivités en faveur de la cohésion sociale, de l'amélioration du cadre de vie ou de la participation des habitants.

Les actions relatives aux familles et à la parentalité conservent toute leur place dans ces actions finançables par les AAP des crédits spécifiques.

Les 3 Qpv concernés sont toujours situés à Pamiers (centre ancien, quartiers du Foulon et de la Gloriette), Foix et Saint-Girons (centres-anciens) pour un total de 6 704 habitants en QPV soit un peu plus de 2% de la population.

Trois changements de contexte sont cependant à signaler depuis 2016 :

- ✳ Le législateur a prolongé les effets des trois contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Ce prolongement implique la signature d'un avenant aux contrats de ville signés en 2015. Cet avenant est déjà signé à Foix et Pamiers et est en cours de signature à Saint-Girons.
- ✳ La Ville de Lavelanet et la CC du Pays d'Olmes ont bénéficié à partir de 2017 de la signature d'un Contrat de territoire ouvrant droit à certains avantages ouverts aux Qpv : AAP annuels des crédits spécifiques de la politique de la ville, recrutement d'adultes-relais. Un avenant a prorogé la validité de ce contrat de territoire jusqu'au 31 décembre 2022. Les crédits attribués dans ce cadre ne donnent pas lieu à une dotation départementale.
- ✳ En complément des AAP annuels, des crédits

exceptionnels ont également été délégués depuis 2020 pour le financement d'actions supplémentaires en lien avec la crise COVID : programmes Quartiers d'été et Quartiers solidaires, colonies apprenantes (séjours labellisés par l'État, permettant d'allier loisirs et apprentissage), équipement de foyers des QPV en ordinateurs dans le cadre de la continuité éducative...

Les Conventions Territoriales Globales (Ctg) (Caf)

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG décline notamment les grands axes définis dans le SDSF à l'échelle intercommunale, en adaptant les grands principes d'actions aux contextes locaux.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

8 CTG à l'échelle intercommunale seront signées fin 2022. La MSA est signataire des CTG de la Communauté de communes du Couserans, de l'Arize-Lèze et Mirepoix

La charte territoriale avec les familles et Grandir en Milieu Rural (MSA)

Depuis de nombreuses années, la MSA Midi-Pyrénées Sud contribue, par son action sanitaire et sociale, au développement des territoires ruraux conformément aux missions que lui confère la loi (article L723-3 du Code Rural), en œuvrant, dans un cadre partenarial, à la mise en place d'actions et de services répondant à des besoins sociaux et sanitaires non couverts au travers de **deux dispositifs** :

✳ Grandir en Milieu Rural pour :

- développer et diversifier des services
- améliorer la qualité et favoriser l'innovation des services existants

en accompagnant des projets répondant aux besoins des 0-25 ans qui s'articulent autour de cinq thématiques : accueil petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité et numérique sur des zones rurales définies comme prioritaires

★ **Charte avec les familles** : il est proposé un accompagnement aux territoires ruraux pour le développement de services et d'actions à destination des familles, dans le but d'améliorer leur cadre de vie, en s'appuyant sur une démarche de développement social local

Un diagnostic territorial a été mené pour le bassin de vie du Séronais.

Le Projet Educatif Territorial

Le Projet Educatif Territorial (PEdT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEdT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. ».

La plateforme territoires éducatifs

Dès 2010, les partenaires départementaux, institutionnels et fédérations d'éducation populaire affirmaient leurs conceptions des politiques éducatives locales autour de 10 principes fondamentaux et ont, depuis 2017, pour référence commune le Projet Départemental pour les Politiques éducatives concertées, dans lequel ils se sont engagés. Ce projet propose un socle sur lequel peuvent s'appuyer tous les territoires ariégeois pour définir leur propre projet éducatif.

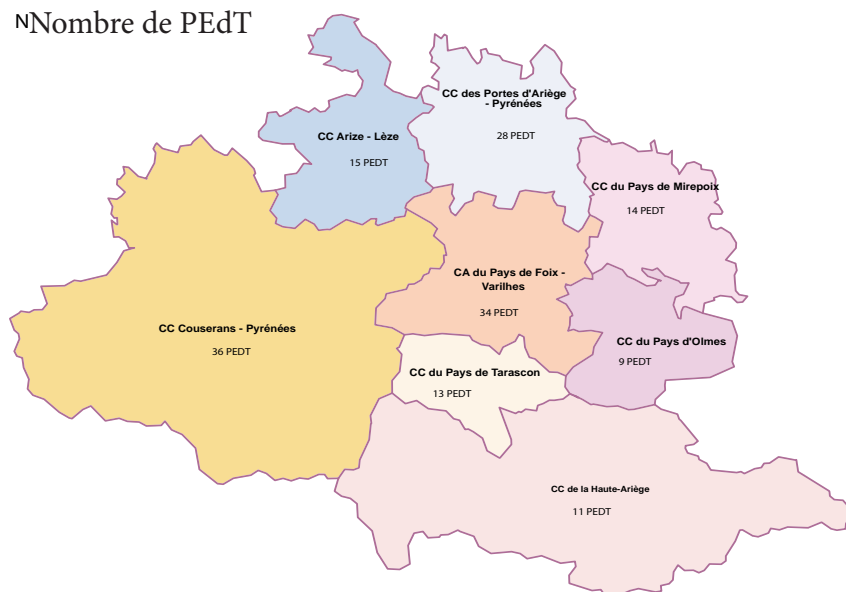
Ce socle met notamment l'accent sur la lutte contre les inégalités d'accès à l'éducation.

Depuis 2017, les partenaires départementaux s'attachent à accompagner plus spécifiquement les territoires ariégeois en œuvrant pour :

- ★ des projets éducatifs qui s'adressent, dans un souci de continuité éducative, à l'ensemble des populations enfants et jeunes
- ★ la mobilisation de tous les acteurs, garantie de cohérence éducative
- ★ la professionnalisation et la formation continue des acteurs éducatifs
- ★ le décloisonnement des temps éducatifs

sur la base d'un mode collaboratif de gouvernance départementale.

Nombre de PEdT



Les territoires du Couserans, Arize-Lèze, Foix-Varilhès (avec 14 PEdT locaux), Pays de Mirepoix, Pays de Tarascon, Haute-Ariège, Pays d'Olmes (2 PEdT) et dans les Portes d'Ariège (8 PEdT) sont engagés dans la démarche.

A ce jour, les communes avec école non couvertes sont : Laroque d'Olmes, Bélesta-Fougax et Barrineuf, Dreuilhe, Rieux-de-Pelleport-Benagues, Vernajoul-Baulou, Bézac-Escosse, Villeneuve du Paréage, Bonnac, Le Vernet.

Portrait social du département et diagnostic des besoins



La population ariégeoise et allocataire

En Ariège, 67 682 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 44 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 32,5% à 51 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion moins importante de familles avec enfants (45% en Ariège, 49 % au niveau national).

412 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

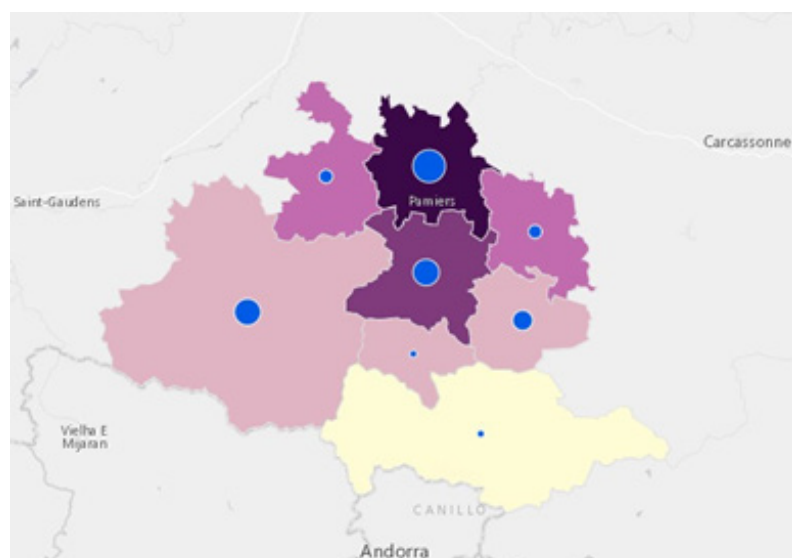
Les aides versées par la Caf et ma Msa visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 20 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (16% au niveau national).

12 056 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 105 €. Dans ces foyers précaires vivent 9 235 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

Nombre d'allocataires MSA, données par EPCI

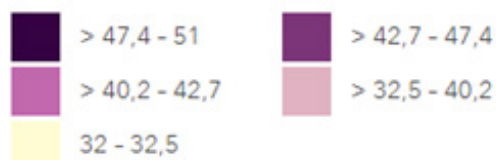
EPCI	Nbre alloc Msa
CC de la Haute Ariège	132
CC du Pays de Tarascon	156
CC du Pays d'Olmes	202
CC du Pays de Mirepoix	253
CC Arize Lèze	466
CA Pays Foix-Varilhes	572
CC des Portes d'Ariège Pyrénées	687
CC Couserans-Pyrénées	1 135
Total	3 603



Nombre d'allocataires Caf par EPCI

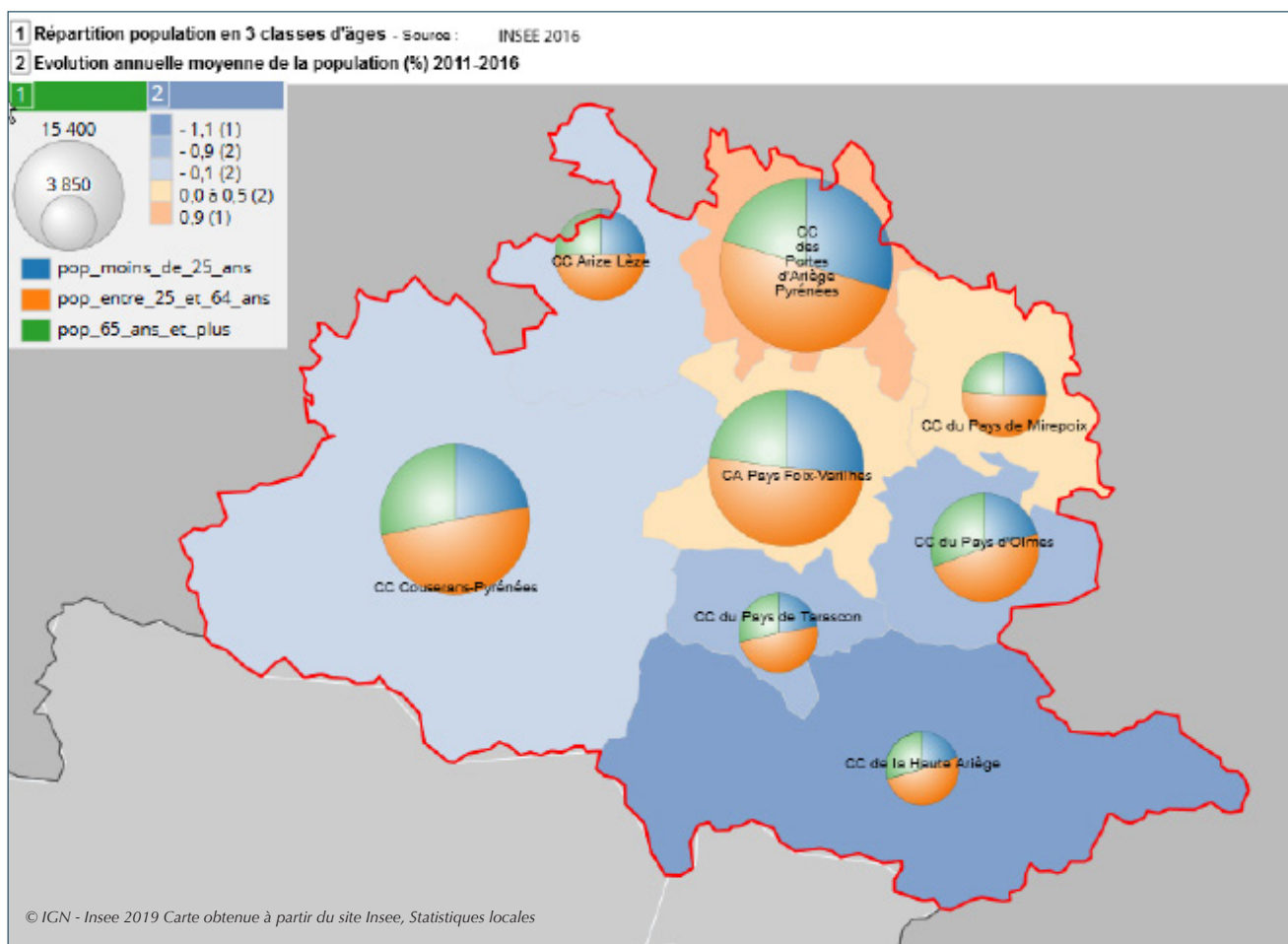


Parts des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017
© IGN © Geofla 2.0.2017

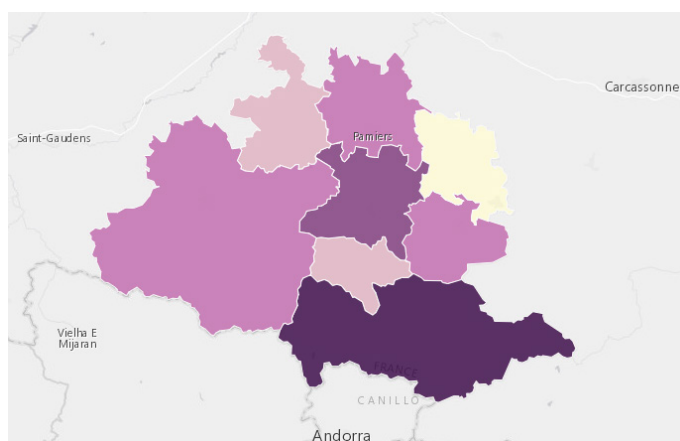
La population du département de l'Ariège est en légère progression de 2011 à 2016, de +0.1% par an. Cependant cette évolution est disparate par tranches d'âges, une baisse significative de 2 020 habitants dans la tranche d'âges de la population active des 30 à 44 ans, compensée par une augmentation de 3 655 habitants dans la tranche d'âges de la population des 60 à 74 ans.



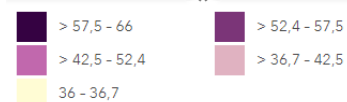
Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



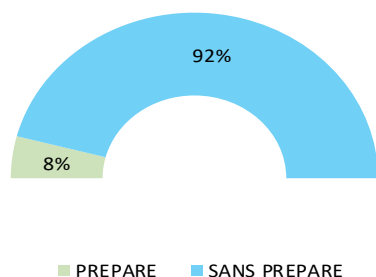
Taux de couverture PE 2016	Places Eaje	Places As Mat	Enfants de 2 ans pré-scolarisés	Enfants - 3ans Cmg dom ou structure
55,9 %	22,7 %	29,5 %	3,4 %	0,3 %

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
 © IGN © Geofla 2.0.2017

En 2019, la Caf de l'Ariège et la MSA soutiennent l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. 2 098 places sont disponibles pour les familles.

Les assistants maternels en proposent près de 950, soit 45 % de l'ensemble des places offertes (56 % au niveau national). L'objectif est d'apporter une réponse à près de 3 971 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. L'Ariège, avec 53 places offertes pour 100 enfants, se classe en dessous de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 60 places offertes pour 100 enfants.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). 278 enfants ont des parents qui la perçoivent.

Source : Caf 2020



Focus sur l'action du Conseil départemental

Pour les missions de soutien matériel auprès des populations les plus démunies, le service a traité 2 226 demandes et soutenu 1 567 familles et leurs enfants au travers de secours d'urgence et/ou d'allocations ponctuelles ou mensuelles d'aide financières pour un montant dépassant les 300 000 euros.

Le service a pris en charge, sur l'année 2020, 919 mineurs et leurs familles dans le cadre des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance (toutes mesures confondues).

Concernant les mineurs non accompagnés, 47 mineurs ont été accueillis au DDAEOMI de l'ARIEGE, 33 jeunes ont été évalués dont 14 ont été déclarés mineurs. Sur l'ensemble des Mineurs Non Accompagnés, 86 mineurs sont pris en charge par le service, 52 en qualité de mineurs et 34 en qualité de jeunes majeurs bénéficiant d'un contrat.

Concernant la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), en 2020, 412 Informations Préoccupantes ont été réceptionnées par le service concernant 635 enfants en risque et/ou en danger.

En ce qui concerne les aides éducatives à domicile, 149 mesures d'Action Éducative à Domicile ont été contractualisées avec les familles ce qui représente 171 enfants bénéficiaires d'un soutien éducatif à leur domicile. Pour les AEMO, 199 mesures ont été décidées par le Juge des Enfants en faveur de 336 bénéficiaires âgés de 0 à 18 ans.

Pour l'accueil des mineurs, 348 enfants bénéficient d'un placement dont 265 en famille d'accueil et 83 en établissement. Sur ces 348 enfants placés, 77% ont été placés par Ordonnance Judiciaire, 23 % par contractualisation. Le service a également pris en charge 67 jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans par l'intermédiaire de contrat.

L'action de la PMI en 2020

Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF)

Trois CPEF implantés sur les communes de Foix, Pamiers et Saint-Girons ont offert à la population des consultations médicales relatives à la contraception, aux infections sexuellement transmissibles et à l'IVG ainsi que des entretiens de conseil conjugal et familial permettant d'accompagner en matière de contraception, de sexualité, de vie de couple ou de parentalité.

Lors des 182 permanences, 653 consultations ont été dispensés à 377 personnes dont 29,7 % mineurs. 712 entretiens ont été réalisés pour 304 personnes dont 29,9 % mineurs. Les conseillères conjugales et familiales ont également animé 19 séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire.

Les actions prénatales et postnatales en faveur des mères

Le suivi des sages-femmes est adapté en fonction de la demande et des besoins des femmes et s'effectue dans le cadre d'un travail partenarial avec les acteurs de la périnatalité des territoires.

Les sages-femmes interviennent dans la période périnatale, surtout en période prénatale, en proposant aux femmes enceintes un accompagnement médico-psycho-social individuel : entretiens prénatals précoces, examens médicaux de grossesse, préparations individuelles à la naissance et à la parentalité, conseils en allaitement, écoute et accompagnements spécifiques, suivi postnatal.

613 actes médicaux tous motifs confondus, dont 365 à domicile, ont été effectués envers 136 femmes accompagnées. En septembre 2020, les sages-femmes de la PMI ont intégré le Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile Maternité de la CPAM.

Les actions en faveur des enfants de moins de 6 ans

Les consultations :

En 2020, 528 séances de consultations ont été proposées dans 11 points de consultations fixes : dans 9 centres locaux de la DSD ainsi que dans les centres médico-sociaux de Massat et de Laroque d'Olmes. 2 190 consultations médicales ont été dispensées par les médecins à 1157 enfants.

1395 visites à domicile (VAD) ont été effectuées auprès de 550 enfants par les infirmières-puéricultrices.

Les bilans de santé en Ecole Maternelle :

Le bilan de santé en école maternelle (BSEM) est un examen inscrit dans le cadre de la médecine de prévention qui s'intéresse à la croissance de l'enfant de 3 à 4 ans, à son développement, à ses vaccinations, à la qualité de son adaptation au milieu scolaire et qui inclut les dépistages visuels, auditifs et des troubles du langage. Il a bénéficié à 733 enfants de 3 à 4 ans en 2020. L'activité a été suspendue pendant environ 6 mois scolaires.

Agréments et accompagnements des assistants maternels

636 assistantes maternelles sont agréées sur l'ensemble du département pour une capacité d'accueil de 1 929 places mais toutes ne sont pas en activité. Elles sont réparties par territoire de la façon suivante : 257 sur le Pays des portes d'Ariège-Pyrénées, 199 sur le Pays de Foix et Haute-Ariège, 75 sur le Pays Pyrénées Cathares et 105 sur le Pays du Couserans.

Les puéricultrices sont chargées de l'évaluation des demandes d'agrément. En 2020, elles ont évalué 173 demandes tous motifs confondus (hors extensions nominatives) dont 12 premières demandes. Les 158 extensions nominatives et temporaires ont été traitées.

Les assistantes maternelles ont bénéficié de 8 réunions thématiques animées par les puéricultrices en partenariat avec les Relais Petite Enfance (ancien Relais Assistant(e)s Maternel(l)e(s)). 5 séances ont été consacrées à l'information sur les gestes barrières dans la prévention de la Covid-19.

Le médecin du Couserans a été le référent Covid-19 pour les assistantes maternelles.

Contexte particulier

La crise de la Covid-19 a nécessité des changements de pratiques pour continuer les missions auprès des usagers. Toutes les consultations se sont faites sur rendez-vous en espaçant les plages horaires pour respecter les consignes sanitaires et les VAD ont continué lors du 1er confinement, se faisant sur des critères de stricte nécessité et de vulnérabilité, tout en développant le conseil par téléphone.

Crèches et accueils de loisirs des moins de 6 ans en 2021

38 EAJE accueillent les enfants en Ariège. 13 établissements ont obtenu un nouvel avis ou arrêté de fonctionnement de la Présidente du Conseil Départemental après mise à jour du dossier administratif, visite in situ et évaluation.

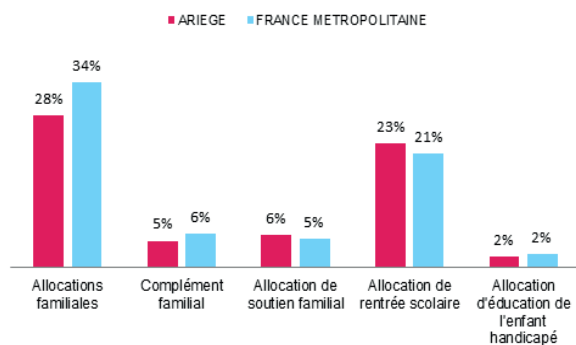
Tout au long de la crise sanitaire, le service PMI, à travers ses médecins, sa puéricultrice en charge des EAJE et sa chargée de mission, a accompagné les coordinatrices et les directrices d'EAJE en relayant les diverses recommandations nationales, en dialoguant et en conseillant par contacts téléphoniques sur la mise en place des procédures. De plus, une refonte des textes concernant les crèches a nécessité un travail conséquent en terme de veille juridique, d'appropriation, de mises à jour des outils et d'accompagnement des structures, travail qui se poursuit en 2022.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2020

La Caf et la MSA contribuent aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- ★ 28 % des allocataires bénéficient des allocations

familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5% obtiennent un complément familial,

- ★ 23% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants

Les établissements et actions financés en 2020



Source : Caf 2020

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

La Caf et la MSA témoignent également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives : 10 dossiers REAAP avec 38 actions, 7 dossiers CLAS avec 29 actions et deux associations de médiation familiale qui ont suivi et terminé 84 médiations familiales en 2020.

Les Promeneurs du net : www.promeneursdunet.fr

Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur, qui exerce dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, une MJC, une mission locale et qui poursuit sur les réseaux sociaux ses relations avec les jeunes. Le réseau est déployé en Ariège avec 25 PdN au 31/12/2021.

Des politiques éducatives concertées

L'Ariège est dotée d'un Projet Départemental pour des politiques éducatives concertées qui offre une approche diversifiée des territoires et considère les politiques éducatives sous de multiples facettes : sociales, économiques, et environnementales.

- ★ Il doit permettre de donner une lecture des atouts et/ou difficultés de l'ensemble des territoires ariégeois et ainsi de mobiliser et de croiser des analyses, des énergies, pour trouver des solutions.
- ★ Il donne sa place à l'ensemble des acteurs à l'échelle locale, en s'appuyant sur des pratiques de démocratie participative et citoyenne notamment au travers des comités de pilotage ou des groupes de travail locaux.

*Il s'appuie globalement sur des valeurs humaines et sociales renforcées par la présence active des fédérations d'éducation populaire qui accompagnent les territoires à divers niveaux et divers moments.

*Il valorise un partenariat départemental, institutionnel et fédératif, qui a fait ses premiers pas il y a déjà 30 ans en Ariège.

En contractualisant ce partenariat, le projet départemental permet de l'inscrire dans le temps, au-delà des personnes qui l'ont porté ou le portent aujourd'hui. Il est la traduction d'une intelligence collective, d'une coopération efficiente au service des territoires.

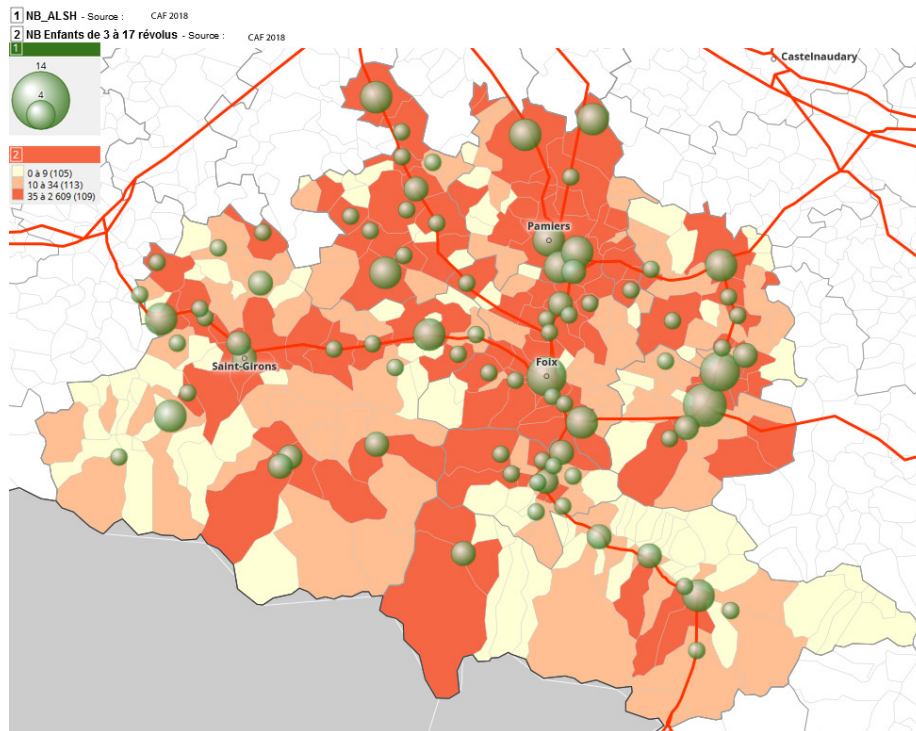
L'Ariège a créé autour de ce projet un réseau innovant. Ce réseau est la propriété de chacun des partenaires. Son fonctionnement est une responsabilité partagée.

Afin de mettre en actions leurs objectifs, les partenaires institutionnels et fédératifs ariégeois se sont dotés, depuis septembre 2008, d'une mission d'accompagnement des politiques éducatives visant à faire du lien, à articuler, à animer, à former, à accompagner, à créer des outils de gestion, de communication, de mise en réseau, au service de l'ensemble des acteurs locaux et territoriaux qui œuvrent pour la transformation et la qualité de l'action éducative.



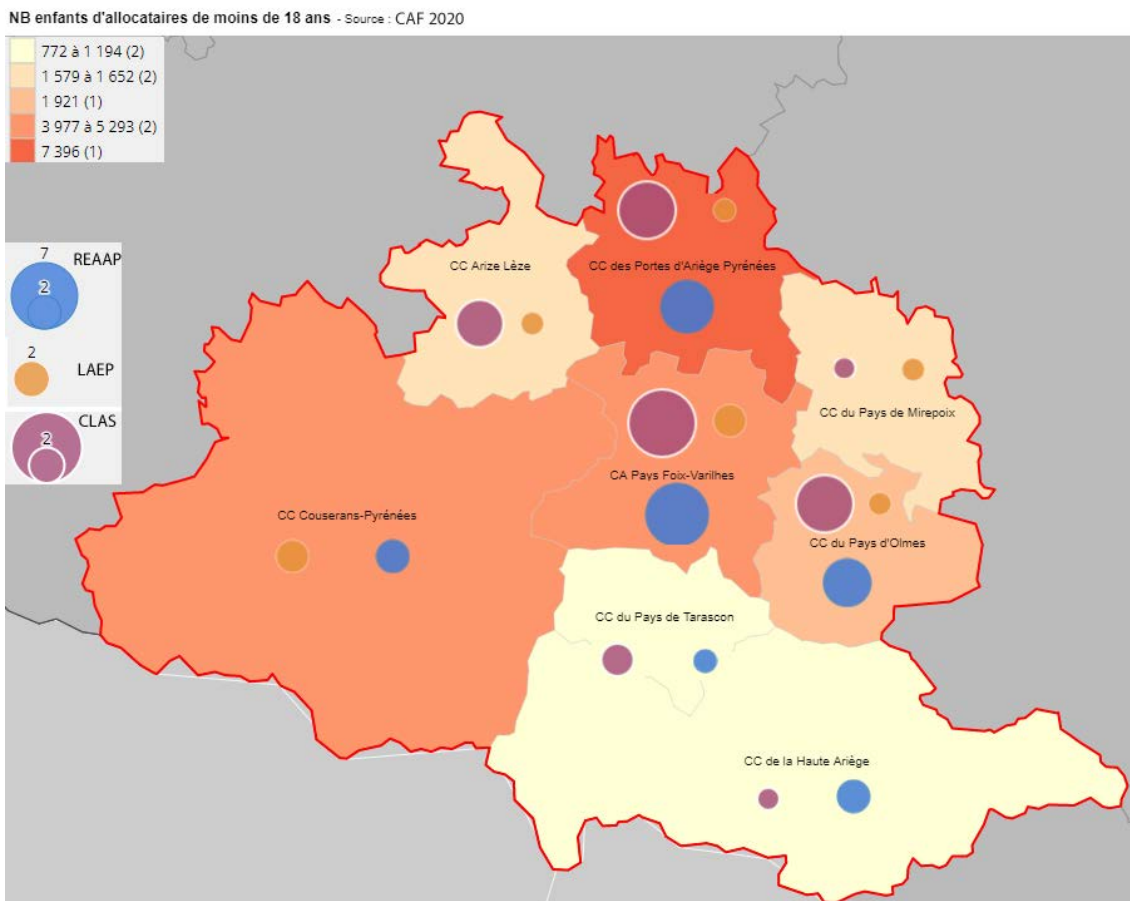
L'accueil enfance-jeunesse

Nombre d'ALSH par commune mis en perspective par rapport au nombre d'enfants de 3 à 17 ans révolus à l'échelle départementale



Le panier de services parentalité

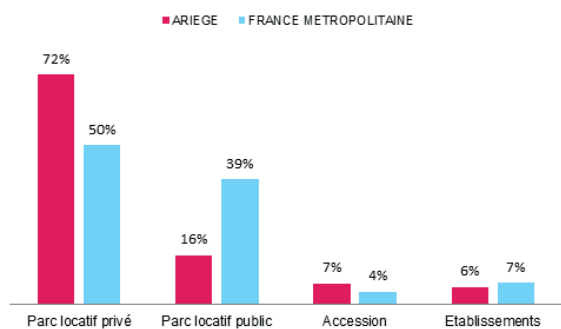
Emplacement des équipements liés à la parentalité 2019 (LAEP, REAAP, CLAS) avec mise en perspective par rapport aux enfants de 0 à 17 ans révolus 2018



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

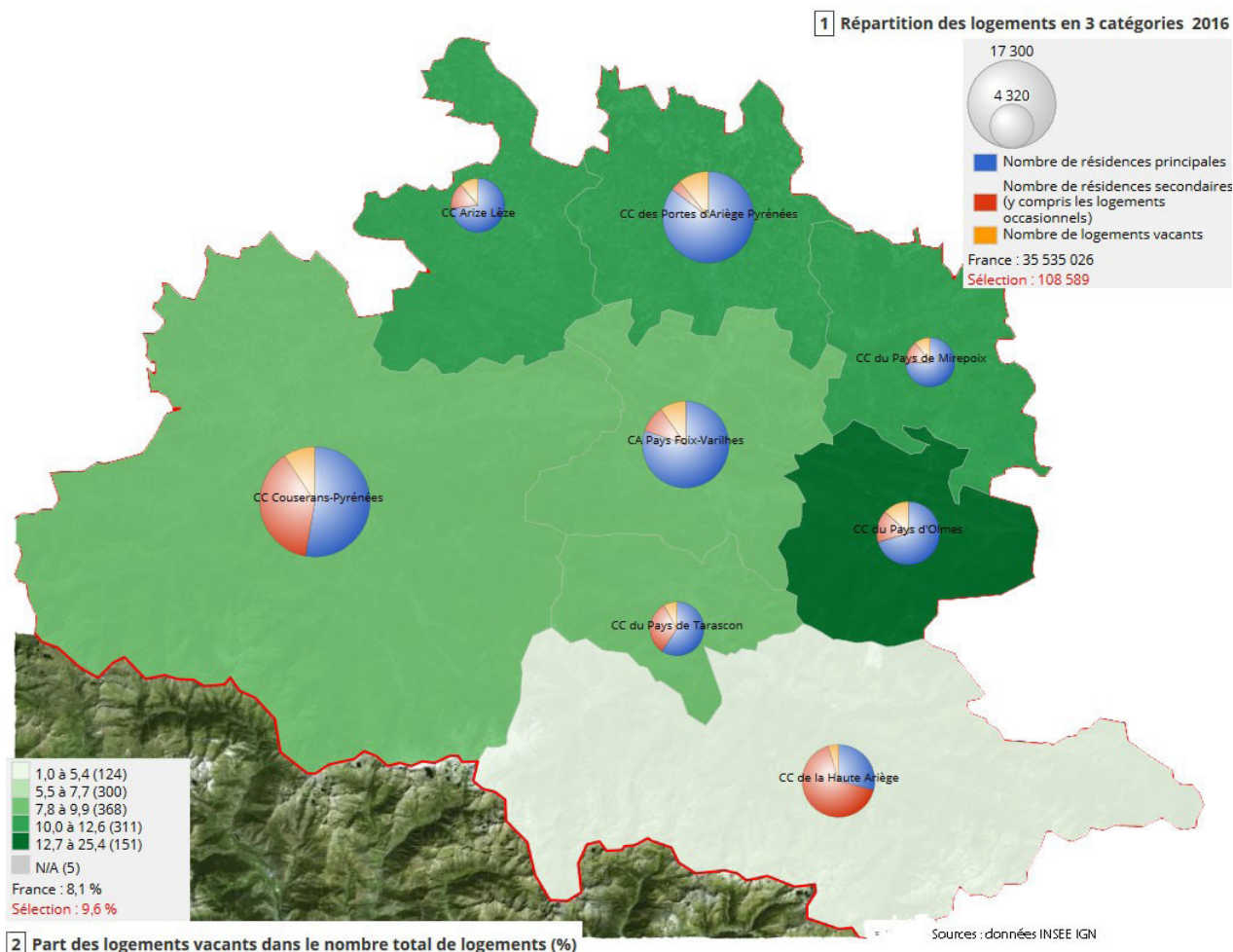
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



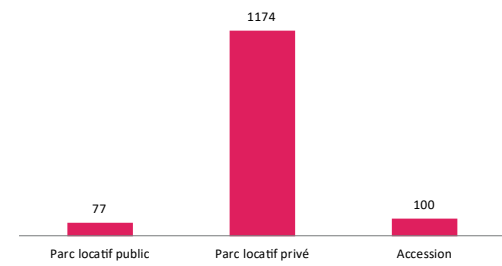
Source : Caf 2020

Au mois de décembre 2020, 14 653 foyers ariègeois reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 27 715 personnes, soit 18 % de la population totale du département. L'Ariège se caractérise par une plus forte proportion d'aide au logement en accession (7 % en Ariège, 4 % au niveau national). En Ariège, le parc locatif privé est majoritaire avec 72% du parc locatif (au niveau national 50%).

Panorama du logement par EPCI



Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2019

Après perception des aides au logement, plus de 1351 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. La nature de logement se révèle un facteur essentiel.

La Caf assure la gestion du Fonds Unique Habitat qui accorde au niveau départemental, des aides individuelles en matière d'accès au logement, de dettes de loyer et d'énergie. En 2018, ces dernières ont représenté 39 % des attributions. L'État et le Département en sont les principaux financeurs.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

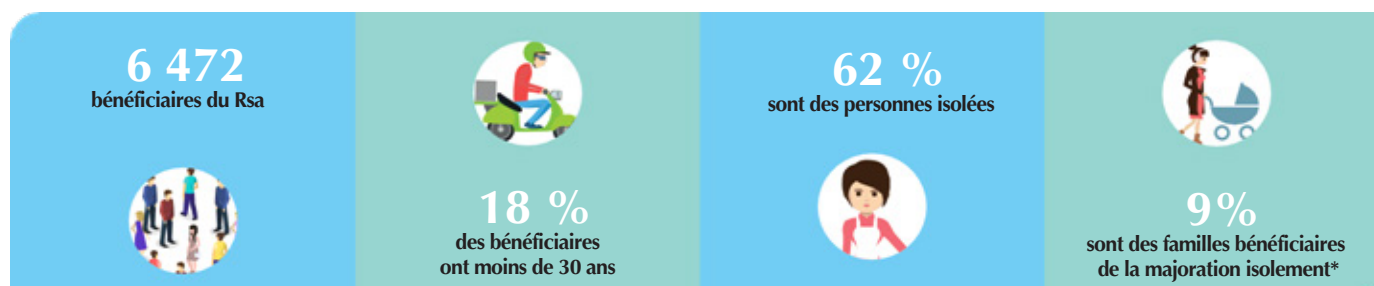
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- ✳ Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à 6 472 foyers sur le territoire ariègeois.
- ✳ 11 750 allocataires ariègeois bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 1636 foyers en 2020.
- ✳ 3 100 personnes en situation de handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 62 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein

La MSA participe également à la lutte contre les exclusions par le versement de :

- ✳ le RSA à 644 bénéficiaires
- ✳ la prime d'activité à 1 687 bénéficiaires
- ✳ l'AAH à 236 bénéficiaires
- ✳ l'AEH à 24 familles

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



La solidarité et l'accessibilité

La politique d'inclusion et de développement de la mixité sociale

Optimus et Palenqueto

En Ariège, deux dispositifs, financés à 80 % par la Caf existent afin de favoriser l'inclusion. Palanqueto et Optimus sont des dispositifs visant à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques dans le champ de la petite enfance et/ou des loisirs, en acceptant et en comprenant la différence.

S'adressant à des publics différents, les deux dispositifs visent cependant des objectifs similaires :

- ✳ Favoriser l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques sur un territoire déterminé. Favoriser l'inclusion au plus proche du domicile, dans tous les lieux de vie.
- ✳ Transformer les environnements : au travers de l'accompagnement des équipes de

professionnel·les, créer les conditions d'un accueil réfléchi et adapté, permettant une réflexion sur cette thématique et la diffusion de ressources à l'échelle départementale.

- ✳ Travailler en lien étroit avec les familles pour une mise en cohérence des différents temps et lieux de vie de l'enfant.
- ✳ Favoriser la coordination des parcours : permettre un accueil souple pour des enfants en situation de handicap en associant la structure d'accueil ordinaire et les autres professionnels qui peuvent graviter autour de l'enfant.

Pistes de réflexion :

La Caf de l'Ariège participe à la création du Pôle ressources départemental chargé de favoriser dès le plus jeune âge l'inclusion des publics en situation de handicap.

L'accessibilité des services dans le département



Renforcer l'accessibilité des services (OS1)



L'accessibilité des services petite enfance, enfance jeunesse et leur renforcement sont la première orientation stratégique du SDSF de l'Ariège.

En effet, si le territoire est aujourd'hui bien doté de façon globale, il reste des écarts concernant l'offre et la complémentarité des équipements et services à l'échelle infra-territoriale

Une offre petite enfance complémentaire à maintenir et renforcer

Ce nouveau SDSF intervient dans une période complexe pour les équipements et les familles. En effet, la crise sanitaire et les confinements à répétition ont bouleversé les liens familiaux et exigent de la part des équipements une forte adaptabilité, sur la question des modalités de fonctionnement des équipements et services, l'accompagnement du parent sur les rythmes de vie de l'enfant et les activités à mettre en place.

38 équipements d'accueil collectif du jeune enfant sont présents sur le territoire pour 986 places :

- ✳ Crèches familiales 244 places
- ✳ Micro-crèches : 41 places
- ✳ Multi accueils : 701 places

1 178 places sont ouvertes en accueil individuel, dont 117 places d'accueil dans les 10 Maisons Assistants Maternels du département.

Chaque intercommunalité dispose d'un équipement collectif. Les différentes démarches de diagnostic ont permis de renforcer le maillage du territoire. Une dynamique de création est donc bien présente dans le département. En 2021 par exemple, la Communauté de communes Arize-Lèze a décidé de la création de deux nouveaux équipements collectifs.

Par ailleurs, des efforts doivent encore être réalisés afin que l'ensemble des services soient réellement accessibles à tous, il faut entendre ici une ambition en termes de transports, de mixité sociale mais également d'inclusion des enfants en situation de handicap. En ce qui concerne le transport, il semble nécessaire que le projet de territoire intègre la question de la mobilité au cœur des problèmes d'accessibilité.

En matière d'inclusion, les partenaires du SDSF s'engagent à travailler avec les professionnels des équipements et services pour mener des actions proactives. En 2021, les dispositifs PALANQUETO et OPTIMUS ont été mobilisés par l'ensemble des intercommunalités du territoire afin de faciliter l'accès de tous les enfants/des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers aux équipements du milieu ordinaire.

Des initiatives de territoires doivent également être valorisées, par exemple, le projet de la CCPAP qui a mis en place un temps passerelle avant l'accueil en crèche pour les enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'adaptation. Ce temps permet à la famille et à l'enfant de s'adapter progressivement à l'accueil collectif en commençant par un accueil en ludothèque de 1 à 3 mois avant d'intégrer l'équipement.

Par contre, en matière de mixité sociale, l'accompagnement nécessairement spécifique des familles de migrants est soulevé par le groupe petite enfance. Cette question sera travaillée avec les partenaires en complément des actions déjà menées sur le territoire.



FOCUS : L'accompagnement des demandeurs d'asile

La DDETSPP intervient au moment de la demande d'asile via l'hébergement et l'accompagnement des personnes (CADA) puis en ce qui concerne l'accompagnement des personnes réfugiées via le CPH porté par France Horizon et quelques actions parallèles.

CADA

Structures porteuses : ADOMA, France Horizon, Institut Protestant, Hérisson Bellor.

Description : les centres d'accueil pour demandeurs d'asile sont des établissements sociaux dédiés à l'accueil de demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur procédure.

Les missions des centres d'accueil pour demandeurs d'asile sont :

- ✱ l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- ✱ l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- ✱ l'accompagnement sanitaire et social ;
- ✱ le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- ✱ l'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement.

Cet hébergement est temporaire, accueillant les demandeurs d'asile durant la durée d'instruction des demandes d'asile.

Centre provisoire d'hébergement – France Horizon

Les centres provisoires d'hébergement proposent un hébergement temporaire aux bénéficiaires de la protection internationale les plus vulnérables et en besoin d'accompagnement renforcé. Cette période est mise à profit pour les accompagner vers l'autonomie en vue d'une intégration réussie et durable.

Ils ont pour mission :

- ✱ l'accueil et l'hébergement des bénéficiaires de la protection internationale,
- ✱ l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques et le maintien aux droits,
- ✱ l'accompagnement vers une formation linguistique,
- ✱ l'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle ou la reprise d'études par un

projet individualisé,

- ✱ l'accompagnement à la scolarisation et le soutien à la parentalité,
- ✱ l'accompagnement vers des activités sportives, culturelles ou tout autre loisir,
- ✱ la mobilisation de logement, l'accompagnement à la sortie du centre et l'accès à un logement pérenne.

Programme des réinstallés :

La réinstallation consiste à accueillir en France des réfugiés particulièrement vulnérables auxquels on a accordé la protection dans des pays dits de premier asile où ils ne peuvent trouver une protection durable et effective et des solutions pour une intégration durable.

Centre d'hébergement de réinsertion sociale - Hérisson Bellor :

Etablissement comprenant un hébergement, chargé d'accompagner, au titre de l'aide sociale, des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...). Les personnes accueillies sont des personnes isolées ou des familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique, familial, de logement, de santé et/ou d'insertion.

Oser la rencontre – Cimi'Monde :

Travail de collaboration entre une professionnelle comédienne, une professeure de FLE FLS. L'action consiste en la mise en place d'ateliers hebdomadaires qui visent à la mise en scène d'un spectacle à jouer pour la fête du collège. Ces ateliers sont un espace pour pratiquer le français à l'oral et une motivation pour aller vers l'écrit. Des thématiques liées à la migration, la frontière, les racines et la culture du pays d'origine, la notion de l'autre différent sont abordées en cours au fil du programme : le travail théâtral sera en lien étroit avec le cours.

- ✱ l'objectif est également la découverte de la culture française et des échanges culturels informels et formels (thématiques : migration, différence et ressemblance...)

Accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants – Hérisson Bellor :

Le projet s'adresse à des primo-arrivants. L'objectif est de faciliter l'autonomie des personnes primo-arrivantes, dans leur intégration sociale, avec pour cela :

- * un volet de formation linguistique en lien avec des thématiques de la vie quotidienne, avec un accent mis sur l'activité professionnelle,
- * l'accompagnement dans l'accès aux droits : Etat civil, titres de séjour, accès à la nationalité, système de santé, Caf, regroupement familial, logement

Intégration des réfugiés bénéficiaires de la protection internationale – Hérisson Bellor / Institut Protestant :

Le projet s'adresse à des primo-arrivants (dont des bénéficiaires d'une protection internationale). L'objectif est de faciliter l'autonomie des personnes bénéficiaires d'une protection internationale dans leur intégration sociale, professionnelle et citoyenne sur le territoire. Pour cela, Hérisson Bellor et l'Institut Protestant proposent aux bénéficiaires un accompagnement visant à :

- * surmonter les traumatismes liés à l'exil, s'adapter et se projeter sur le territoire d'accueil (permanences de soutien psy avec interprète,
- * découvrir et accéder aux ressources du territoire (accompagnement à la mobilité, offre d'hébergement dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi).

Plateforme d'information et sensibilisation à la création d'activité et d'ingénierie en direction des publics primo arrivant - Maison de l'initiative, Egalité, Avenir :

- * Sensibiliser les étrangers primo-arrivants en cours de formation de la langue française à la possibilité de créer son activité. (ateliers de sensibilisation).
- * Informer sur les droits et aides dont ils peuvent bénéficier, les structures spécialisées pouvant les accompagner dans leur démarche de création d'activité.
- * Dans un second temps, détailler les étapes de la démarche de création d'activité, apporter les notions de base en gestion, sur les statuts juridiques, les démarches administratives (ateliers de perfectionnement).

Langue française : maîtrise et perfectionnement – UDAF :

Favoriser l'insertion sociale, professionnelle, culturelle et linguistique d'adultes en difficulté avec la maîtrise de la langue française par la mise en œuvre de cours de français pensés dans un parcours de prise en charge concerté avec les partenaires sociaux locaux en Ariège.

Améliorer l'autonomie et l'intégration dans la société et la vie de la cité par une découverte des institutions et des services offerts dans la ville et une sensibilisation aux valeurs de la République.

Les besoins sont partagés et notamment inscrits dans les 3 contrats de ville.

Parcours mobilité BPI Ariège – Wimoov : I

Lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi et à la formation des primo-arrivants au travers d'un accompagnement mobilité complet via un entretien individuels puis modules collectifs déclinés par thèmes :

- * se déplacer sur son territoire
- * se déplacer en transport en commun
- * se déplacer grâce aux nouvelles technologies
- * s'engager dans le permis de conduire.

AccelairForum Réfugié-Cosi/Hérisson Bellor :

Accompagner des nouveaux bénéficiaires d'une protection internationale dans leur parcours d'intégration : accueil et accompagnement social individualisé, accès au et maintien dans le logement, accès à et maintien dans l'emploi (dont la formation professionnelle).

En parallèle, Accelair entant œuvrer pour une meilleure coordination des dispositifs et acteurs de l'intégration des personnes BPI.

Le programme propose un accompagnement pour l'accès aux droits et à l'emploi/formation ainsi qu'au logement. Il crée des passerelles avec les structures et partenaires du droit commun et propose des actions spécifiques quand nécessaire, afin d'offrir à l'ensemble des personnes BPI un accompagnement spécialisé et personnalisé facilitant leur insertion. Le contenu précis de l'accompagnement varie en fonction de la situation du ménage.

Les trois volets principaux sont :

- * un accompagnement social et administratif visant l'ouverture et le maintien des droits des BPI,
- * un accompagnement pour l'accès, l'installation et le maintien dans le logement,

* un accompagnement pour l'accès à l'emploi et/ou une formation ou à la reconnaissance des compétences et des acquis professionnels.

Tremplin 09 – UFOLEP :

Les objectifs sont de favoriser la pratique d'activité physique régulière des demandeurs d'asile en centre d'accueil (CADA), de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle par une formation dans un cadre sécurisé, d'appréhender le milieu aquatique en permettant à certains d'apprendre à nager et à d'autres de confirmer leur savoir. L'action se décline comme suit :

* Favoriser le maillage territorial d'acteurs et permettre des rencontres sur l'ensemble des 4 CADAs du département.

* Favoriser la mixité de genre et la mixité sociale dans notre action.

* Pratique d'activités physique et sportives hebdomadaires.

* La formation Civique et professionnalisante en proposant: formation aux gestes du secourisme et formation professionnelle pour les réfugiés.

* « J'apprends à nager ».



Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs	
Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil	Maintenir et développer des places d'accueil petite enfance	<p>Identifier les besoins (en lien avec les chargés de coopération des territoires)</p> <p>Accompagner des territoires pour la création et la transplantation d'équipements dans le cadre des projets de territoire</p>	<p>Réalisation de questionnaires ou d'enquêtes de besoin</p> <p>Maintien et développement des places petite enfance</p> <p>Taux de couverture départemental petite enfance</p>	CD-PMI/Caf/ Collectivités/MSA	
	Assurer le maillage de l'offre : quelques territoires ruraux sont encore dépourvus d'offre d'accueil diversifiée	<p>Soutenir les porteurs de projets et les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Financements partenariaux -Promouvoir l'offre de service Caf (en investissement et en fonctionnement) -Activer le dispositif MSA grandir en milieu rural sur les territoires prioritaires 	<p>Nombre d'équipements et places créés sur la période</p>	Caf/MSA/CD/Etat/ Région	
	Renforcer l'accueil individuel		Promouvoir l'accueil individuel auprès des familles	<p>Nombre d'actions de communication envers les familles</p> <p>Nombre de connexions sur monenfant.fr</p>	CD-PMI/Caf
			Promouvoir le métier d'assistant maternel auprès des personnes en recherche d'emploi	<p>Evolution du nombre d'agrément d'Assistants maternels en activité sur le territoire</p> <p>Convention avec Pôle emploi</p> <p>Travail Etat/CD dans le cadre de la feuille de route sur la levée des freins à l'embauche sur les métiers en tension</p>	CD-PMI/Caf/Pôle emploi / Etat
			Lutter contre l'isolement des professionnels	<p>Création de Relais Petite Enfance pour l'ensemble des intercommunalités</p> <p>Nombre ETP Rpe/assistants maternels</p> <p>Informers les RPE sur l'évolution de leur rôle (nouveau référentiel : décembre 2021)</p> <p>Nombre de Maison d'Assistants maternelles créées</p>	CD-PMI/Caf/ Collectivités/MSA

Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
	Assurer l'accès à tous aux différents modes d'accueil petite enfance	Lever le « plafond de verre » et informer les familles sur la possibilité d'accéder aux différents modes d'accueil Promouvoir le site Mon-enfant.fr S'assurer de la mise à jour à jour du site	Nombre de familles reçues dans le cadre de la mission de guichet unique des RPE (dont accompagnement des familles vulnérables et/ou en démarche d'insertion) Nombre de connexions Mon-enfant.fr	RPE/Collectivités et gestionnaires /Caf/ CD/ pôle emploi Caf Ensemble des acteurs concernés (équipements)
		Encourager les équipements répondant aux besoins atypiques	Evolution du montant du bonus mixité Evolution du montant du bonus handicap Nombre d'interventions de Palanqueto et/ou pôle ressource Nombre d'équipements répondant aux besoins atypiques (horaires, AVIP, etc.) Nombre de mobilisation du guichet unique insertion (heures de garde à domicile)	Caf /MSA (avec GMR) Pep 09/Partenaires institutionnels Caf/CD-PMI/ Pôle emploi/ Collectivités/ secteurs associatif et privé Caf/Ariège assistance
	Accompagner spécifiquement les familles de migrants demandeurs d'asile	Construire une relation de confiance permettant aux familles d'accepter de confier leurs enfants et accompagner ces familles	Nombre d'actions réalisées	Equipements/Etat
Passerelle à construire EAJE/ ALSH/école	Développer des actions de préparation à la scolarisation	Accompagnement des enfants scolarisés à partir de 2 ans et articulation à réaliser entre l'EAJE, l'ALSH périscolaire et l'école Développer les formations conventionnées en binôme ATSEM/professeur des écoles et acteurs du périscolaire	Nombre d'actions réalisées Nombre de formations réalisées	Education nationale / Caf/ MSA/Etat Jeunesse et Sports/ Collectivités
Accueil petite enfance en situation de crise sanitaire	Maintien de l'activité professionnelle des parents	Information et application des consignes nationales Accompagnement des RPE « guichets uniques »	Nombres de demande via monenfant.fr	Selon les consignes nationales

Enfance et jeunesse

L'enjeu est de soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école. L'enjeu est également de contribuer à permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés, notamment en matière de départ en vacances. Ces ambitions contribuent à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires, en lien avec les acteurs concernés.

131 équipements sont présents sur le territoire à ce jour :

- 16 accueils adolescents
- 32 alsh extrascolaires
- 83 alsh périscolaires

Ils sont répartis ainsi sur les territoires :

- 19 équipements sur le territoire de la CC Arize Lèze
- 14 équipements sur le territoire de la CC des Portes d'Ariège Pyrénées
- 10 équipements sur le territoire de la CC du Pays de Mirepoix
- 8 équipements sur le territoire de la CC du Pays d'Olmes
- 21 équipements sur le territoire de la CA Pays Foix Varilhes
- 35 équipements sur le territoire de la CC Couserans Pyrénées
- 12 équipements sur le territoire de la CC du Pays de Tarascon
- 12 équipements sur le territoire de la CC Haute Ariège

Le volet jeunesse de ce SDSF vient encourager les initiatives des adolescents et renforcer leur accompagnement éducatif, il s'agit notamment de soutenir les processus de décohabitation et d'insertion sociale des jeunes.

Il est important de veiller à l'articulation et la complémentarité des actions développées dans le cadre du Sdsf et du projet des Politiques Educatives Concertées au niveau départemental et local.

Le projet départemental pour des politiques éducatives concertées propose une approche diversifiée des territoires et considère les politiques éducatives sous de multiples facettes : sociales, économiques et environnementales. Par sa lecture à la fois globale et par territoire des réalités, il permet de mobiliser les partenaires et de croiser leur analyse.

Tout comme le Sdsf, il donne sa place à l'ensemble des acteurs à l'échelle locale mais aussi

départementale. Il accompagne la mise en synergie de l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, il semble nécessaire d'œuvrer à :

- la consolidation de la mobilisation des dispositifs jeunesse partenariaux du département : Projet Fonds Départemental des loisirs actifs, Opération Sac' ados ...
- l'accompagnement de l'essaimage de l'expérimentation Agir avec les Jeunes pour un Impact Rural.

Il est à noter que le Conseil départemental a engagé un travail de formalisation d'une politique transversale autour des thématiques jeunesse pour organiser un comité de pilotage en son sein.

Par ailleurs, un processus de dialogue structuré est en cours de création dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir associant les institutions ariégeoises et des partenaires associatifs.

Aujourd'hui, le département de l'Ariège doit répondre à 6 problématiques majeures :

- ★ Développer une offre jeunesse de proximité et adapter les pratiques aux enfants et aux jeunes
- ★ Assurer la cohérence éducative des différents intervenants dans le parcours des enfants et jeunes
- ★ Lutter contre le non-recours aux services disponibles, notamment en luttant contre la grande variation du coût à la journée
- ★ Lutter contre le sentiment d'isolement des enfants du monde rural
- ★ Développer et rendre accessible l'information aux familles et aux jeunes sur l'offre existante
- ★ Rendre plus lisibles et cohérentes les actions des différents partenaires.

Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
Atteindre le public jeunes en adaptant les pratiques	Répondre aux besoins des jeunes	<p>Développer des actions hors-les-murs/sur des horaires atypiques</p> <p>Encourager les actions visant à l'autonomie des jeunes</p> <p>Associer les jeunes et appuyer les diverses formes de leur engagement en mobilisant des dispositifs adaptés (missions de service civique, stages, emplois, ...)</p> <p>Essaimage de l'expérimentation AJIR et de méthodes innovantes de participation citoyenne des jeunes</p>	<p>Maintien et développement du nombre de PS Jeunes</p> <p>Evolution du nombre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de projets FDLA (au moins 1 action annuelle par intercommunalité) - de jeunes partis avec SAC ADOS - d'appels à projets jeunes <p>Evolution du nombre de places FJT</p>	<p>Caf/Gestionnaires/Collectivités</p> <p>Caf/CD/Etat/Msa/plateforme territoires éducatifs</p> <p>Partenaires et acteurs du dispositif MSA</p> <p>Partenaires et gestionnaires</p>
	Intervenir en prévention auprès des jeunes en situations à risques	<p>Développer les missions du PAEJ, de la MDA, les associations de prévention et de la mission locale</p> <p>Mettre en œuvre du nouveau référentiel national et de la prestation de service</p> <p>Accompagner les parents en matière de prévention</p>	<p>Assurer le maillage territorial du PAEJ (nombre de convention avec les territoires)</p> <p>Accompagnement, conventionnement, mise en œuvre du référentiel national</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p>	<p>Bij/ Caf/Education nationale/ARS/ Mission territoires éducatifs/ Collectivités</p> <p>Caf gestionnaires et partenaires concernés</p> <p>Tous les partenaires</p>
Assurer la cohérence éducative des différents intervenants dans le parcours des enfants et jeunes	Décliner au niveau territorial le projet départemental pour des politiques éducatives concertées	<p>Soutenir le projet pour des politiques éducatives concertées</p> <p>Renforcer la coopération entre les territoires et la plate-forme départementale</p> <p>Accompagner et évaluer la démarche TER</p>	<p>Participation de la plateforme au projet éducatif et social des territoires</p> <p>Bilan annuel d'activité de la plateforme territoires éducatifs et présentation au Comité du SDSF</p> <p>Bilan annuel de la convention TER</p>	<p>Collectivités/ Mission territoire éducatif/ CD /Etat/ Caf et partenaires concernés</p>
Lutter contre le non-recours aux services disponibles, notamment en luttant contre la grande variation du coût à la journée	Rendre les ALSH et les services d'accueil de la jeunesse accessibles à tous sur tout le territoire	<p>Moduler la tarification en fonction des ressources garantissant la mixité sociale</p> <p>Garantir l'accessibilité des équipements et services aux enfants et jeunes en situation de handicap</p>	<p>Mise en place de « grandir en milieu rural » sur les territoires prioritaires</p> <p>Adhésion des territoires à la charte départementale pour des politiques éducatives concertées</p> <p>Nombre d'intervention OPTIMUS auprès des professionnels, des familles, des enfants et des jeunes</p>	<p>Etat/Collectivités / Caf/Msa/ Plateforme territoires éducatifs</p> <p>Etat/CD/CAF/ Msa/PEP 09 et partenaires concernés</p>
Lutter contre le sentiment d'isolement des enfants et des jeunes du monde rural	<p>Valoriser et accompagner les jeunes des territoires ruraux</p> <p>Accompagner le développement d'accueils de loisirs, d'actions enfance et jeunesse et d'équipements dédiés (construction - rénovation)</p>	<p>Mobiliser le dispositif «Grandir en milieu rural». Sensibiliser les élus et acteurs locaux aux politiques intégrées de jeunesse et les accompagner dans leur mise en oeuvre</p> <p>Développer des services sur l'ensemble du territoire</p> <p>Mobiliser les aides d'investissement et de fonctionnement (ACM, colos apprenantes, ...)</p>	<p>Nombre de PEdT conventionnée</p> <p>Nombre de services présents sur le territoire</p> <p>Fréquentation des services par les jeunes</p>	<p>Etat/Collectivités/ Caf/Msa/ Plateforme territoires éducatifs</p>

Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
Développer et rendre accessible l'information aux familles et aux jeunes sur l'offre existante	Favoriser l'accès aux droits des jeunes garantissant une information objective, gratuite et adaptée en parfaite cohérence avec l'environnement local et national	Labélisation Information Jeunesse des territoires ariégeois Lien à créer avec les équipements d'Animation de la Vie Sociale du territoire	Nombre de territoires labélisés IJ Nombre d'échanges réseau AVS et structures	Etat/Collectivité/ Caf/Msa/ Plateforme territoires éducatifs/ Education nationale Structures et services jeunesse/ réseau AVS
Rendre plus lisibles et cohérentes et les actions des différents partenaires	Activer la dynamique de projet éducatif et social sur les territoires en mettant en cohérence les différents dispositifs	Accompagnement de collectivités et acteurs nécessaire pour permettre de développer de réelles politiques intégrées de jeunesse avec les jeunes en tant que citoyens. Appui au déploiement de l'expérimentation «Agir avec les Jeunes» pour un Impact Rural ainsi que la mobilisation dans la démarche «Participation citoyenne des jeunes». Tendre vers la définition d'un Pôle départemental de Coopération Jeunesse Accompagnement des territoires dans la formalisation et la mise en œuvre d'un projet unique éducatif et social (articulation entre tous les dispositifs) Maintenir la mission d'information et de communication de la plateforme territoires éducatifs	Evolution des données concernant les jeunes ariégeois. Développement des politiques de jeunesse territoriales. Déploiement des actions expérimentales. Nombre et qualité des réunions partenariales et nombre de partenaires mobilisés. Mise à jour régulière du site, alimenté par les différents acteurs	Etat/Collectivités/ Caf/MSA/ Plateforme territoires éducatifs Plateforme territoire éducatif
Besoin de développer une stratégie jeunesse en lien avec la politique de la ville	Activer le levier PDV sur des thématiques spécifiques	Prendre en compte et développer une stratégie sur : - la question de l'aide aux devoirs ; - l'inclusion de divers publics jeunes vulnérables spécifiques : gens du voyage, mineurs de l'ASE, jeunes des QPV, primo-arrivants, décrocheurs... - les politiques de prévention (médiation, prévention des addictions...), notamment dans le cadre de la politique de la ville	Nombre de bénéficiaires des actions jeunesse financées par la politique de la ville	Collectivités concernées DDETSPP/Caf/ SDJES

Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance, enfance et jeunesse (OS 2)



L'orientation stratégique 2 a pour objectif de montrer l'importance que donnent les partenaires à la bonne formation des équipes qui interviennent auprès des familles mais également l'attention portée aux alertes de terrain concernant la crise des vocations de certains métiers du secteur social, et notamment le métier d'assistant maternel.

Recrutement

Les données départementales montrent un risque de diminution aggravé du nombre d'assistantes maternelles en activité pour les années à venir. On note une diminution du nombre d'assistants maternels en activité de 7,3% entre 2019 et 2020. De plus, sur 341 assistantes maternelles en activité, 173 ont aujourd'hui plus de 50 ans.

Plusieurs explications peuvent éclairer ces chiffres, notamment l'isolement des professionnelles et la faible rémunération associée à l'activité. Cette première problématique est traitée dans ce SDSF.

De bonnes pratiques concernant la valorisation du métier sont déjà mises en œuvre sur les territoires,

notamment organisation de rencontres présentant le métier d'assistantes maternelles dans le cadre des relais petite enfance ou des portes ouvertes de crèches familiales, un fascicule a été créé pour présenter le métier aux personnes intéressées.

A compter de 2024, un nouveau marché public sur la formation des Assistantes Maternelles s'attachera à prendre en compte les besoins repérés en la matière.

Formation

Il semble très important de conforter la formation des acteurs de terrain, soit via des leviers règlementaires (condition de versement de la PS Jeunes), soit par l'engagement des territoires à se saisir des opportunités proposées, notamment dans le cadre de la plateforme territoires éducatifs.

Enfin, la question de la formation des bénévoles est également soulevée car ils interviennent en première ligne dans certaines situations de précarité, à ce titre, la mobilisation des AAP dédiés est à encourager.



Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
Nécessité de valoriser la profession d'assistant maternel	Enrichir la compétence des professionnels	Organiser des journées d'information sur la pratique du métier d'assistant maternel	Nombre de journées organisées Nombre d'assistantes maternelles présentes	CD-PMI/Caf/ CAF/MSA
		Co-financement des Relais Petite Enfance		
		Mise en œuvre de la charte MAM et accompagnement des MAM	Nombre de rencontres avec le réseau MAM	CD-PMI/Caf/Msa
		Accompagnement des AM dans leur qualification diplômante	Nombre de CAP Accompagnement petite enfance cofinancés	CD-PMI/Pôle emploi/Caf
Nécessité d'assurer l'homogénéité de la qualité de l'offre sur l'ensemble du territoire	Augmenter la qualification des professionnels de la jeunesse	Encourager les structures en contact avec les jeunes à déposer un projet PS jeunes (exigence de formation) Promouvoir les actions de formations dans le cadre de la plateforme territoire éducatif pour les coordonnateurs et les animateurs FDLA (répertoire de formation courtes et gratuites, mise en lien des organismes de formation qualifiante présents dans le département...) Assurer une formation des professionnels sur la thématique du handicap	Nombre de PS Jeunes Nombre de formations réalisées sur le territoire Nombre de personnes formées Nombre de rencontres du groupe Formations et actions menées Nombre de professionnels formés Palanqueto et Optimus	Mission territoires éducatifs Etat/Caf Collectivités
Demande forte du territoire de formations sur la pratique professionnelle	Former les acteurs du panier parentalité (CLAS LAEP REAAP)	Former les animateurs CLAS	Nombre de formations réalisées sur le territoire Nombre de personnes formées	Plateforme territoires éducatifs/ Caf/MSA/SDJES/ FDLA
Renouvellement des missions spécifiques des RPE	Accompagner la montée en compétence des agents des RPE	Former les agents intervenant dans les RPE	Nombre d'actions d'information réalisées	Caf/MSA
Manque de formation des bénévoles intervenant dans les associations	Donner les clés d'action au bénévoles et intervenants associatifs	Activer les leviers existants tels que l'AAP FDVA 1 : formations techniques, formations généralistes de type « laïcité/valeurs de la République », formations de gestion associatives	Nombre d'action PAVA financées (point d'appui à la vie associative) Nombre de formations réalisées	SDJES/Caf

Soutenir la parentalité et améliorer l'information à destination des parents (OS3)



Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle (selon l'enquête « Parentalité 2016 » de la Cnaf). La politique de soutien à la parentalité, dont les orientations ont été arrêtées par la stratégie nationale de soutien à la parentalité, vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières, etc. en valorisant les parents dans leur rôle, elle contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (séparation, relations

conflictuelles parents/ados, etc. » (COG Branche famille 2018-2022).

Il s'agit pour les signataires du SDSF de mettre en lumière la nécessité d'accompagner les parents dans leur rôle et de permettre leur accès aux services proposés par les différents acteurs du territoire.

Il semble nécessaire également de donner les clés aux parents permettant l'appropriation des valeurs et principes de la République. Cette thématique est transverse aux actions menées et financées par les partenaires.

Focus action CIDFF

En lien avec différents partenaires, le CIDFF organise des ateliers collectifs sur tout le territoire. L'objectif est d'informer sur les institutions françaises et les valeurs de la République en insistant sur l'égalité hommes/femmes, l'accès obligatoire et gratuit de l'éducation et de la laïcité. L'objectif est d'assurer une bonne intégration de ce public et l'acquisition d'une autonomie plus grande dans la vie quotidienne. Le CIDFF reçoit des personnes issues de l'immigration, les informe, les accompagne, en priorité les femmes, dans les domaines d'accès aux droits, de lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité.

Répondre aux besoins en matière de parentalité pour les familles du département c'est :

★ Accompagner les familles lors des événements charnières de leur vie et les publics spécifiques appelant des actions adaptées

★ Mieux communiquer autour de l'offre existante et nouvelle

★ Mettre en réseau les partenaires pour donner une cohérence à leurs actions respectives.

Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
Accompagner les familles lors des évènements charnières	Développer une offre pro-active en fonction de l'évènement vécu	Mise en place du parcours séparation pluridisciplinaire (comprenant un volet de lutte contre les violences faites aux femmes)	Nombre de familles accompagnées Actions de communication liées à la mise en place du parcours	Caf/ MSA/ Membres du comité départemental des ruptures familiales (médiation familiale, espaces de rencontre)
		Accompagner l'alimentation au moment de l'arrivée d'un enfant	Nombre d'utilisations des aides Programme MALIN Nombre d'atelier cuisine organisés dans les équipements d'AVS	Caf/ Structures de l'animation de la vie sociale /MSA
		Mise en place d'une logique d'appel à projet afin de valoriser certaines thématiques (ex. La famille et le jeu, la famille à l'ère du numérique).	Nombre d'appels à projet réalisés Nombre de projets financés	Caf/MSA
		Favoriser les départs en vacances familiales : meilleure lisibilité des aides, les faire connaître aux familles, favoriser le départ en vacances, s'appuyer sur les projets de premiers départs en vacances (famille ou jeunes)	Nombre de départs en vacances en famille (public bénéficiaire de l'action sociale Caf et MSA)	Caf/MSA
		Accompagner les publics réfugiés	Mise en place d'actions spécifiques	DDETSPP
		Accompagner les familles connaissant une situation de handicap	Mise en place d'actions spécifiques	Pôle ressources/MDPSH/CD
		Accompagner les gens du voyage	Mise en place d'actions spécifiques	DDESTPP/Caf
Communication insuffisante des actions menées sur le territoire	Faire connaître l'offre de service parentalité sur chacun des territoire	Valorisation sur le site monenfant.fr Publications des actions sur les différents réseaux des institutions (FB par exemple) Poursuivre les différents programmes de soutien à la parentalité et d'information des familles à l'égard des publics en difficulté ; Améliorer la visibilité des dispositifs et l'aller vers pour atteindre les publics aujourd'hui à l'écart des dispositifs ; Entretenir et développer la capacité d'action des réseaux de proximité (équipements d'animation de la vie sociale et locaux...)	Nombre de publications réalisées	Ensemble des partenaires
Coordination des acteurs du territoire	Mise en réseau des acteurs et cohérence des actions	Journée départementale LAEP/CLAS/REAAP	Nombre de journées mises en place	

Développer la qualité du cadre de vie, l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'inclusion sociale (OS4)



Cœuvrer à la qualité du cadre de vie des familles est un axe fort d'action des partenaires signataires du SDSF.

L'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des habitants dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. Elles poursuivent comme finalités de façon concomitante : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté, le vivre ensemble et les questions concernant la jeunesse.

En concertation avec les collectivités du territoire, les structures de l'AVS sont agréées et accompagnées par la Caf. La MSA accompagne les structures AVS dans la mise en œuvre de leur projet social à partir des chartes familles sur les territoires ruraux en complément des financements de la CAF.

En Ariège, le maillage du territoire est dense en matière d'animation de la vie sociale et 2 projets sont à l'étude pour la période 2022-2026.

A ce jour, 7 centres sociaux et 2 espaces de vie sociale sont en activité sur le territoire.

Renforcer l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'inclusion sociale est également au cœur des préoccupations de la politique de la ville (pilier n° 3 des contrats de ville). Après 5 ans de politique de la ville, l'animation de la vie sociale a produit des effets positifs dans les QPV montrant l'intérêt de cette démarche :

- ★ Dans la conduite d'actions : cf. ateliers de programmation et de jury du Festival Résistances incluant les jeunes habitants, documentaires de Caméra au Poing donnant la parole aux habitants et la relayant auprès des décideurs, actions d'inclusion sociale à destination des hébergés des

pensions de famille ;

- ★ Dans la concertation et le débat public : débats et sessions du conseil citoyen, Maison du projet du Léo...

Sur le volet de l'inclusion sociale, le territoire dispose d'un maillage de France service permettant d'accéder à l'information autour des droits sociaux sur l'ensemble du territoire.

Il est à noter en matière d'inclusion que la DDETSPP finance des dispositifs à destination des personnes les plus précaires à la mesure de la diversité des situations :

- ★ De l'hébergement d'urgence au maintien dans le logement autonome, avec différents degrés d'accompagnement social ;

- ★ Intégration des réfugiés ;

- ★ Insertion économique et sociale : projets PEEP'S cofinancé par le CD et l'État pour l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi, projets des accueils de jour, projets du GEM La Popotte (patients avec des problèmes psychologiques...), micro-crédits...

- ★ Aide alimentaire : Croix-Rouge, Secours Populaire, Entraide Arize-Lèze, etc...

Cette orientation stratégique vise à porter une attention particulière sur :

- ★ L'isolement des publics sur un territoire rural avec des difficultés de mobilité

- ★ La valorisation des actions associatives qui dynamisent la vie sur le territoire et accompagnent les publics les plus vulnérables

- ★ La nécessité d'améliorer l'habitat/cadre de vie des familles par une action forte en matière de logement.

Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
Soutenir et renforcer le maillage du territoire en matière d'Avs	Disposer d'une offre homogène sur le territoire	Maintenir et développer les équipements de l'AVS	Nombre d'équipements sur le territoire	Collectivités/CAF/MSA
Lutter contre l'isolement des professionnels de l'AVS	Mise en réseau des professionnels	Maintenir et renforcer le Réseau départemental AVS Lien à développer avec les acteurs jeunesse du territoire	Nombre de rencontres départementales	FIGO/CAF/structures AVS/FDLA/Territoires Educatifs
Enjeu de professionnalisation de la fonction pilotage des centres sociaux	Participer à l'accompagnement des professionnels et formations complémentaires	Participation partenariale au copil des équipements, accompagnement dans le cadre de l'agrément et du suivi des équipements	Comités de pilotage territorialisés Qualité du projet social	FIGO/CAF/structures AVS/ETAT/Collectivité
Peu de bénévoles formés	Formation des bénévoles	Assurer la formation des bénévoles en mobilisant l'AAP FDVA 1 et les PAVA	Nombre de formations	Gestionnaires d'équipements/Collectivités
Isolement des publics sur un territoire rural avec des difficultés de mobilité	Lutter contre l'isolement et favoriser la mobilité et les démarches d'aller vers les publics	Promouvoir les actions d'animation de la vie sociale menées sur les territoires et dans les quartiers Développer la démarche de l'aller vers Développer les actions en lien avec l'usage du numérique pour faciliter l'accessibilité aux services publics	Nombre de structures d'animations présentes ou à développer. Nombre d'actions à destination du public isolé ou fragile et de la lutte contre l'isolement Nombre d'actions pour faciliter les déplacements des habitants et des usagers Nombre d'actions collectives ou individuelles	Collectivités/MSA/Caf Collectivités/ Caf/MSA/ gestionnaires équipements, associations/SDJES Gestionnaires d'équipements et services

<p>Les conseils citoyens sont des structures transversales et locales et donnent des résultats disparates, selon les territoires. Les conseils citoyens se saisissent des questions d'aménagement, d'urbanisme mais délaissent généralement le champ des services aux familles</p>	<p>Participation : être en capacité d'amener les personnes de tous milieux sociaux à s'intéresser, à s'exprimer et à participer aux instances de discussion sur la vie collective, renforcer le réseau des partenaires permettant la participation, inclure la question des services aux familles dans la réflexion des conseils citoyens</p> <p>Inclusion sociale : continuer d'agir sur les différents leviers de l'inclusion sociale : de l'accès et maintien dans un logement décent à la participation à la vie collective (accès aux loisirs, sports, débats, ...)</p>	<p>Placer la question des services aux familles à l'agenda des instances de participation, notamment des conseils citoyens ;</p> <p>Améliorer la visibilité des instances de participation ;</p> <p>« Aller vers » les habitants, en particulier les personnes défavorisées pour les inciter à se joindre aux processus de participation ;</p> <p>Rendre ces processus attractifs : les personnes participantes doivent avoir prise sur les événements, a minima l'écoute et la réactivité des pouvoirs publics aux besoins exprimés</p> <p>Encourager les actions liant participation et lien social</p>	<p>Occurrences des sujets services aux familles dans les instances de participation</p> <p>Nombre de doléances d'habitants traitées sur la question du service aux familles</p> <p>Mise en place d'un focus group sur les besoins des familles</p>	<p>DDETSPP/ Collectivité/MSA/ Caf</p>
<p>Améliorer la valorisation et l'analyse des projets des structures AVS (CS et EVS)</p>	<p>Contribuer à l'observatoire national SENACS</p>	<p>Accompagnement par la FIGO (cf convention cadre régionale FIGO/CAF)</p>	<p>Pourcentage des structures qui alimentent le questionnaire</p>	<p>FIGO/CAF</p>
<p>Favoriser les liens sur les territoires les plus isolés</p>	<p>Soutenir et articuler une dynamique de réseau autour de zones prioritaires</p>	<p>Actions collectives de prévention ou d'accompagnement selon les thématiques</p>	<p>Nombre d'actions réalisées par public cible</p>	<p>FIGO/MSA/CAF/ Collectivités/Etat/ Territoires Educatifs</p>
<p>Renforcer la valorisation des actions associatives menées sur le territoire</p>	<p>Soutenir et valoriser les actions visant à améliorer le cadre de vie</p>	<p>AAP PDV et contrat de Territoires</p> <p>AAP FDVA 2 : financement du fonctionnement de certaines associations ou de projets innovants</p> <p>AAP Caf thématiques visant à valoriser les initiatives locales pour une année donnée</p> <p>Actions d'initiatives départementales pour limiter les risques de reproduction de la pauvreté</p>	<p>Nombre d'actions financées dans le cadre d'AAP PDV, FDVA 2 et CAF</p> <p>Renforcer la communication autour de ces actions</p>	<p>DDETSPP/CAF/MSA Collectivités/SDJES</p>
<p>Une amélioration du cadre de vie à travailler</p>	<p>Poursuivre les actions au service de l'amélioration de l'habitat</p>	<p>Elargissement du permis de louer à de nouvelles intercommunalités</p> <p>Actions portées par l'Etat</p>	<p>Nombre de permis de louer mis en œuvre</p>	<p>Collectivités/CAF/ Etat</p>

Créer un pôle ressources départemental (OS5)



Les « **pôles ressources handicap** » informent et accompagnent les parents jusqu'à l'effectivité de la réponse d'accueil et participent ainsi à la prise en charge précoce des enfants. L'accueil en accueil de loisir sans hébergement sera également un objectif identifié des pôles ressources.

Ils apportent un soutien aux professionnels sous forme d'actions de sensibilisation et d'appui lors de l'accueil de l'enfant. Ils favorisent la mise en réseau des acteurs et l'émergence d'actions au sein d'un territoire.

Le pôle assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation accompagnée et d'appui en direction des familles et des professionnels intervenant sur le secteur de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, et de la parentalité. C'est un service gratuit.

Le public cible d'un pôle ressource est le suivant :

- ★ Les familles avec un enfant de 0 à 17 ans révolus en situation de handicap ou de maladies chroniques graves (reconnu ou avec diagnostic en cours) ;
- ★ Les équipements et professionnels agréés de la Petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

- ★ L'élargissement du public aux parents en situation de handicap ayant la charge d'enfants et ayant besoin d'un appui pour l'accès de leurs enfants aux structures de droit commun peut être envisagé.

Le groupe de travail petite enfance note la nécessité de poursuivre la formation des professionnels.

La Caf peut financer jusqu'à 80% du pôle ressource départemental. Il s'agit d'acter par cette orientation stratégique 5 la nécessité de mise en œuvre d'un pôle ressource pour le département dans les 4 ans à venir.

En groupe de travail thématique, les partenaires se sont accordés sur la pertinence de ce dispositif avec trois orientations spécifiques à noter :

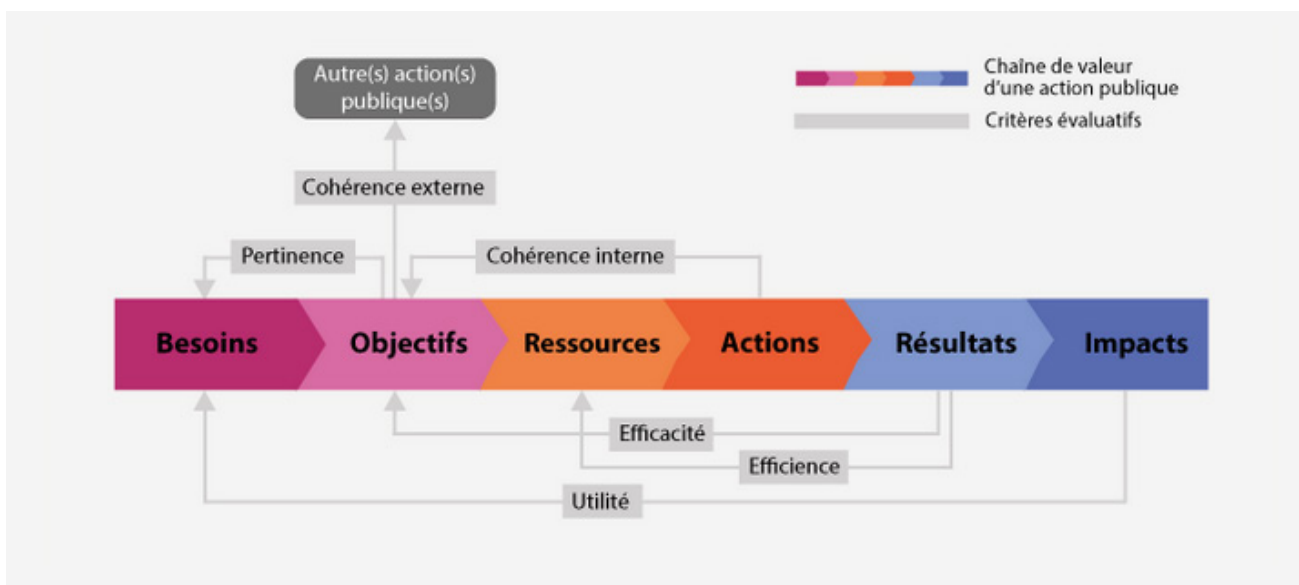
- ★ La poursuite et renforcement de l'accompagnement des équipes et des familles
- ★ La détection précoce
- ★ La communication est à renforcer autour de l'offre réalisée sur territoire.

Problématique	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Acteurs
Mettre en place au niveau départemental un pôle ressource à destination des parents, des enfants et des professionnels	Structurer la réponse donnée dans le cadre de l'inclusion en milieu ordinaire	Création d'un pôle ressource handicap départemental permettant la promotion de diverses actions auprès des équipements et des familles (ex : nécessité d'un accompagnement spécifique à la gestion de la vie quotidienne, au répit)	Création du pôle ressources ariégeois Bilan d'activité du pôle ressources	CD/ARS/Caf/ MSA/PEP/SDJES/ Education nationale

Modalités de suivi et d'évaluation du SDSF



Définie de façon simple, une évaluation d'impact réussie vise à établir la situation qu'aurait connue la société en l'absence de la politique évaluée. Cette situation fictive, aussi appelée contrefactuelle, permet, en la comparant à la situation effectivement observée, de déduire une relation de causalité entre l'intervention publique et un indicateur jugé pertinent (la santé, l'emploi, l'éducation, etc.)*.



Source : <https://www.modernisation.gouv.fr/home/evaluer-les-politiques-publiques>

Ici, il s'agit d'identifier l'impact du SDSF sur notre département.

Pour l'ensemble des actions menées dans le cadre du plan d'action déployé, une étude d'impact sera réalisée.

Les principaux critères d'évaluation sont :

- ★ l'atteinte des objectifs (les effets constatés sont-ils conformes aux objectifs ?) ;
- ★ la pertinence (les objectifs sont-ils adaptés à la réalité sociale ?) ;
- ★ la cohérence (la mise en œuvre de la politique et les moyens sont-ils en adéquation avec les objectifs ?) ;
- ★ l'efficacité (les effets sont-ils à la hauteur des objectifs ?) ;
- ★ l'efficience (les effets sont-ils à la hauteur des coûts ?).

Pour cela, trimestriellement, les actions seront suivies en séance afin de mettre à jour leur état d'avancement.

* Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et praticiens, www.strategie.gouv.fr, Septembre 2016

Signatures

Annexe 1

Composition du Comité départemental des services aux familles

Référence : décret n° 2021-644 du 14/12/2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Le comité départemental des services aux familles est présidé par le préfet du département ou son représentant.

Les vice-présidents du comité départemental des services aux familles sont :

1. Le président du conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui ;
2. Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires ;
3. Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci. En cas de pluralité de caisses d'allocations familiales dans le département, les présidents des conseils d'administration désignent celui chargé de les représenter.

Le comité départemental des services aux familles comprend en outre trente-sept membres répartis comme suit :

1. Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants ou, si le département ne comporte pas de communes de cette taille, d'une commune de plus de 3 500 habitants ; pour Paris, le maire ou son représentant et trois membres du conseil de Paris désignés par le conseil de Paris ;
2. Quatre représentants des services du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental, dont le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile ou son représentant et le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou son représentant ;
3. Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional de la région

d'appartenance du département ;

4. Trois représentants des services de l'Etat, dont le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant ;
5. Le délégué départemental de l'agence régionale de santé ;
6. Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel ;
7. Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la mutualité sociale agricole ;
8. Quatre représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs ; En cas de pluralité de caisses d'allocations familiales dans le département, les directeurs des conseils d'administration désignent les personnes chargées de représenter leurs services ;
9. Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents ;
10. Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, désignés par les organisations syndicales représentatives ;
11. Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants

- à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs ;
12. Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture ;
13. Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales ;
14. Le président de l'union départementale des associations familiales ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales ;
15. Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.

